

ALLOCATION POUR LA MOBILITE ETUDIANTE ERASMUS+ SEJOUR D'ETUDES ET STAGE

L'UPEC verse aux étudiants une aide mensuelle contribuant aux frais de séjour et de voyage.

Le montant de l'aide est déterminé par l'UPEC à partir de l'intervalle fixé par l'agence Erasmus France pour chaque groupe et chaque de type de mobilité.

La différenciation des bourses devra être opérée selon les paramètres suivants :

- Ecart minimum de 50 euros entre le groupe 1 et les groupes 2 et 3
- Ecart de 150 euros entre les mobilités d'études et de stage associées à un même groupe

	Séjour d'études	Stages
Groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume Uni, Suède,	370€/ mois	520€/mois
^{es} Groupe 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	320€/mois	470€/mois
Groupe 3 : Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	270€ /mois	420€/mois